



CODE DE CONDUITE – COVID-19

Dans le contexte de la COVID-19, les comportements et mesures de prévention et de sécurité sont **l'affaire de tous**. Nous avons implanté des procédures d'opération dans le but d'assurer le respect des recommandations de la Santé publique visant à limiter la propagation du virus.

Évidemment, en tant que **campeur**, vous avez un rôle important à jouer en vue de l'atteinte de cet objectif. Il est **essentiel** que vous partagiez ces informations avec toutes personnes incluses dans votre réservation, jeunes et moins jeunes.

L'équipe du Camping de la Diable vous invite à nous accompagner dans nos efforts visant à s'assurer une cohabitation **sécuritaire et respectueuse pour tous** sur le terrain de camping.

- ⇒ Le non-respect de l'un ou l'autre de ces règlements est un motif-sérieux qui pourra entraîner l'expulsion immédiate du groupe de campeurs ou même voire la résiliation du contrat.
- ⇒ Si vous êtes témoin d'un manquement à l'une ou l'autre des règles de conduite, veuillez éviter toute confrontation, et rapporter la situation à l'administration du camping.
- ⇒ Les présentes, comme tous les règlements, peuvent être modifiés sur simple avis.

Toute personne confirmée positive à la COVID-19 ou qui croit avoir été en contact avec une personne déclarée positive, ne peut se présenter au camping. Si vous développez des symptômes de la COVID-19 alors que vous êtes au camping, vous devez immédiatement nous aviser, vous isoler dans votre équipement, communiquer avec la Santé publique au 1-877-644-4545 et vous conformer à leurs directives, notamment celles entourant votre départ du camping pour retourner à la maison et les mesures de quarantaines.

Les campeurs s'engagent à respecter les règles suivantes, en plus de toute ordonnance ou directive provenant d'une autorité publique :

1. Les directives des autorités gouvernementales concernant notamment la **distanciation sociale de 2 mètres** et les **mesures d'hygiène** doivent être respectées en tout temps par tous les campeurs.
2. Plusieurs aires de loisirs, installations et bâtiments communs sont fermés jusqu'à nouvel ordre conformément aux directives gouvernementales. Les blocs sanitaires sont ouverts seulement pour les voyageurs en tente et tente-roulotte.
3. Il n'est pas permis aux campeurs d'organiser ou de participer à des rassemblements sociaux regroupant **plus de 10 personnes de 3 ménages différents**, que ce soit à leur emplacement ou dans les aires communes. Les mesures de distanciation et d'hygiène doivent tout de même être appliquées dans ce contexte.
4. Tout réparateur, installateur ou livreur doit au préalable obtenir la permission de l'exploitant pour pouvoir se présenter sur le site.
5. Les parents doivent voir à ce que **leurs enfants respectent les règles**. Les enfants doivent être surveillés en tout temps. Les parents sont responsables de les informer des règlements qui s'appliquent.
6. Les voiturettes de golf sont autorisées, mais leur utilisation est **limitée aux occupants de l'emplacement seulement** et seulement le propriétaire du terrain ayant un permis de conduire valide peut le conduire. Le non-respect de l'une ou l'autre de ces conditions entraînera la perte du privilège d'utilisation de la voiturette.
7. On vous conseille fortement de vous laver les mains le plus souvent possible et de porter un masque.
8. RAPPEL : Les conteneurs à vidange et recyclage n'est PAS un dépotoir. Nous n'acceptons aucun matelas, électroménagers, structure, gros rebuts. Seulement les sacs à ordures et recyclage sont permis. **AMENDE DE 300\$ à tous les contrevenants**.
9. Tous les autres règlements qui ne sont pas spécifiquement modifiés par la présentes demeurent en vigueur.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE LE NON-RESPECT DES PRÉSENTES PEUT ENTRAINER L'EXPULSION IMMÉDIATE DU GROUPE DE CAMPEUR ET LA RÉSILIATION DU CONTRAT, SANS INDEMNITÉ NI REMBOURSEMENT.